



Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

A R T I C L E I.

Les impositions directes et l'administration du Censo seront réunies au Ministère des Finances.

Cette administration sera présidée par un Conseiller d'Etat.

A R T I C L E II.

Le Conseiller d'Etat Birago est chargé sous les ordres du Ministre des Finances du Département de l'administration du Censo.

A R T I C L E III.

Le Conseiller d'Etat Lambertenghi est chargé sous les ordres du Ministre des Finances du Département des Douanes.

A R T I C L E IV.

Le Conseiller d'Etat Testi est chargé à Milan sous les ordres du Ministre des Relations Extérieures du Portefeuille de ce Département.